



# Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

---

## Réunion du Conseil d'administration du CNFPT du 25 janvier 2017 Déclaration liminaire de la FA-FPT

Monsieur le Président,  
Monsieur le Vice-Président,  
Madame la Présidente du CNO,  
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'administration,  
Cher[e]s collègues,

Si chacune des séances de notre Conseil d'administration revêt un caractère particulier, celle qui s'ouvre aujourd'hui s'inscrit dans une démarche bien spécifique puisqu'elle porte sur les conséquences directes de la diminution de la cotisation des employeurs sur le fonctionnement de notre établissement public.

Nous ne reviendrons pas ici sur l'engagement unitaire qui a permis à l'ensemble des acteurs de la Fonction publique territoriale de défendre l'impérieuse nécessité du maintien du taux de cotisation à 1 %.

Toutefois, ce front commun mêlant le CNFPT, le CSFPT, la FNCDG, les associations et assemblées d'élu[e]s ainsi que les organisations syndicales représentatives aura marqué de manière significative l'histoire de la FPT.

Nous aurons certainement l'occasion de nous retrouver pour défendre notre attachement à la Fonction publique de proximité si les vellétés de suppression de 500 000 agent[e]s public[que]s trouvaient un écho à l'issue des prochaines élections nationales.

D'ici là, la Fédération Autonome poursuivra son engagement résolument progressiste et refusera de s'inscrire dans une démarche de résignation.

Cet engagement, Monsieur le Président, nous amène aujourd'hui à vous exprimer quelques remarques au regard des éléments contenus dans le dossier, relatifs aux finances et aux restrictions envisagées pour l'exercice à venir.

**Tout d'abord sur les sources et les chiffres mis en avant**

Sans rentrer dans une quelconque polémique sur telles ou telles données statistiques, la FA s'étonne de la mise en avant de rapports comme celui de la Banque postale sur les finances locales ou du baromètre RH des collectivités locales Randstad-AdCF-Villes de France, alors que les données chiffrées du rapport annuel sur l'état de la Fonction publique (édition 2016) tout comme celles du

rapport de la Cour des comptes sur les finances publiques locales d'octobre 2016 n'apparaissent pas dans les éléments financiers.

Les chiffres concernant l'évolution de la masse salariale au regard de l'ensemble des dispositifs mis en place sur la période 2014-2018 (revalorisations indiciaires, revalorisation du point d'indice, dispositif PPCR notamment) ne sont pas intégrés à leur juste valeur.

Sur les orientations en matière d'économies, la FA refuse de s'inscrire dans la logique du « tout ou rien ».

Au-delà de la portée symbolique, la suppression des vœux institutionnels ou des ETS, renvoie de notre point de vue une image contrariée de notre établissement.

Au cours de la semaine dernière, les vœux du CNO au travers du discours volontariste de sa Présidente, ceux du CSFPT, véritable lieu de rencontre du monde de la Territoriale au cours duquel son Président et Madame la Ministre ont une nouvelle fois insisté sur le rôle indispensable de la Fonction publique, plaident de notre point de vue pour le maintien de ces rendez-vous qui pourraient notamment s'inscrire dans une démarche conjointe de mutualisation, regroupant le CNFPT, le CNO, le CSFPT et la FNCDG, le tout dans un format moins onéreux, accueillant l'ensemble des acteurs et partenaires de la Territoriale (Ministre de la Fonction publique, presse spécialisée, ...).

Il en est de même des ETS qui, plutôt que d'être supprimés, pourraient s'organiser dans une enveloppe budgétaire moins onéreuse.

Pour la FA, le CNFPT doit rester un lieu de rencontre et d'échanges privilégié pour débattre de l'avenir de la FPT.

Mais là n'est pas l'essentiel de notre propos.

D'après les chiffres dont nous disposons sur l'évolution de la masse salariale dans la Fonction publique territoriale et ses conséquences sur les ressources du CNFPT, la FA considère que nous devons tout mettre en œuvre pour continuer à faire la démonstration que notre établissement est en capacité de relever l'ensemble des défis en matière de formations.

C'est parce que nous saurons répondre aux besoins des agent[e]s et des collectivités dans tous les domaines de formation y compris ceux liés aux grandes causes et valeurs, dans l'intérêt même des usagers du service public ;

c'est parce que nous saurons poursuivre la démarche exemplaire qui est celle de la FPT en matière d'apprentissage ;

c'est parce que le CNFPT saura répondre aux enjeux relatifs aux parcours professionnels en lien avec la pénibilité tels qu'évoqués dans le Livre blanc « Demain la Fonction publique territoriale » ;

c'est parce que nous imposerons notre expertise dans le dispositif du compte personnel de formation pour ce qui concerne l'accompagnement des agent[e]s ;

c'est parce que nous veillerons au bien-être des femmes et des hommes qui, au siège et dans l'ensemble des délégations régionales, font vivre le CNFPT ;

c'est pour toutes ces raisons que nous obtiendrons une juste reconnaissance du CNFPT et le retour légitime d'un taux de cotisation adapté aux besoins en matière de formation des personnels territoriaux.

Le renoncement et le repli sur soi ne s'inscrivent pas dans la vision défendue par la FA pour ce qui concerne l'avenir du CNFPT et de la FPT.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, de bien vouloir annexer cette déclaration au compte rendu de cette séance.